Ville de Flers
Service de la Commande Publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-VF-080
Date limite de remise des plis	16 / 12 / 2026 à 12 heures 00 min 00 sec
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de Flers
Service de la Commande Publique
Représentant : Ville de Flers
Adresse : Avenue du Château
CS 70229
Flers Cedex
61104 Flers Cedex
Téléphone : +33233646600
Courriel : accueil@flers-agglo.fr
SIRET : 21610169100014
Site internet : www.flers-agglo.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides**

Code CPV	Libellé CPV
09200000-1	Produits pétroliers, charbon et huiles

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides
Acheteur	Ville de Flers
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	sur la ville de FLERS -61100 - sites indiqués dans l'annexe 1 du CCTP
Durée	48 mois = 12 mois reconductible 3*12 mois
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix révisables (formule). Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet	Délais
Période	Période initiale - montant maximum 500 000,00 € HT	12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 500 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 500 000,00 € HT	12 mois
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 500 000,00 € HT	12 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCTP
- Annexe financière composée du BPU et du DQE
- Cadre de réponse
- Annexe : *sites de livraison*
- CCAP

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Attestation que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner	*Possibilité d'utiliser le formulaire DC1*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement complété*
Annexe financière composée du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif et estimatif	*Dûment complétée*
Cadre de réponse	*Cadre de réponse*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : A.W.S

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format pdf.

- **Attribution du marché :**

Il sera demandé au soumissionnaire dont l'offre est classée en première position à l'issue de l'analyse des offres de fournir les documents suivants :
- le(s) acte(s) d'engagement, dûment signé(s) de façon électronique ou manuelle par la personne habilitée à engager la société, (le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'imposer la signature électronique)
- les certificats et attestations prévus aux articles R2143-7 à 10 du Code de la Commande Publique,
- les pouvoirs de la personne signataire de l'acte d'engagement,
- les attestations d'assurance en cours de validité.

Les diverses attestations seront mises en ligne par l'attributaire sur la plateforme de dématérialisation au moment de l'attribution et durant toute la durée d'exécution du contrat.
A défaut de remise de ces documents dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, son offre sera rejetée et la même demande sera faite au soumissionnaire classé en 2ème position. Si ce

soumissionnaire ne produit pas les documents demandés, il sera fait de même jusqu'à ce qu'un soumissionnaire remplisse ces obligations.

- **Discordance dans les offres :**

En cas de discordance dans une offre entre les prix portés au BPU et ceux portés dans tout autre document de l'offre, les prix indiqués dans le BPU prévaudront et feront foi.
Si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les prix apparaissant dans les autres documents pour les mettre en conformité avec ceux du BPU. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, elles seront corrigées pour l'analyse des offres.
Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les erreurs constatées. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Durée du contrat :**

Le contrat prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois, dans les conditions mentionnées au CCAP.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités juridiques, économiques et financières, techniques et professionnelles pour exécuter le marché	Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et règlementaires. Conformément aux articles R2161-4, R2144-3, 4 et 7 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après avoir procédé à l'analyse des offres. Dans ce cas, l'acheteur pourra n'analyser que la candidature des candidats à qui il est envisagé d'attribuer le marché et des candidats dont l'élimination est susceptible de modifier l'attributaire.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1 Prix (60 %)	
1. Prix (60 %)	Le prix sera analysé par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires au détail estimatif. Le soumissionnaire dont l'offre la moins disante à l'issue de ce calcul obtiendra la note maximale et la note des autres soumissionnaires sera calculée de la façon suivante : note = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre).
2. Valeur technique (30 %)	Pour le critère de la valeur technique, les notes obtenues pour chaque sous-critère sont additionnées.
- Délais de livraison (10 pts)	Indiquer le délai de livraison
- Méthodologie de la gestion des commandes et des urgences (10 pts)	Le candidat détaillera sa méthodologie pour la gestion des commandes et des urgences

Critère et pondération	Descriptif
- Continuité d'approvisionnement et traçabilité (10 pts)	Le candidat détaillera l'organisation mise en place pour assurer la Continuité d'approvisionnement et traçabilité
3. Pertinence des mesures environnementales (10 %)	
- Optimisation des tournées et limitation des trajets à vide (5 pts)	Le candidat détaillera sa méthode d'organisation pour optimiser ses tournées et limiter des trajets à vide
- Prévention des pollutions et gestion des incidents -critère (5 pts)	le candidat détaillera ces procédures pour la prévention des pollutions et pour la gestion des incidents

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 42 17
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur (rgpd@cdg61.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021